

Santé au travail : passez à l'action !



+ **COVID-19**
Reportez-vous
à l'outil **Plan
d'actions
Covid-19**



LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre entreprise qui sont touchés.

La diversité des métiers de la coiffure et de leurs pratiques sont symboles de proximité, de beauté et de bien-être. Mais les contraintes et les spécificités qu'ils génèrent ne doivent pas faire oublier la qualité de vie au travail, ni la santé et la sécurité des salarié(e)s.

Les accidents de travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans le secteur de la coiffure.

DANS VOTRE PROFESSION :

220 000

JOURNÉES PERDUES PAR AN

EN MOYENNE

58 JOURS D'ARRÊT

PAR ACCIDENT DU TRAVAIL

204 JOURS D'ARRÊT

PAR MALADIE PROFESSIONNELLE



ACCIDENTS :

40 % LIÉS
À L'UTILISATION DES OUTILS

37 % LIÉS
AUX CHUTES DE HAUTEUR
ET DE PLAIN-PIED

MALADIES :

80 % LIÉS
AUX TROUBLES MUSCULO-
SQUELETTIQUES

20 % LIÉS
AUX AFFECTIONS
RESPIRATOIRES OU CUTANÉES

Source : Cnam

LES PRINCIPAUX RISQUES



DOULEURS AU DOS ET AUX MEMBRES SUPÉRIEURS



ALLERGIES

PASSEZ À L'ACTION

↓ Choisissez des équipements et matériels adaptés

- Équipez les salons de bacs de lavage et de fauteuils de coupe réglables en hauteur.
- Mettez à disposition des tabourets de coupe sur roulettes et réglables en hauteur avec une assise rotative stable vis-à-vis du châssis.
- Mettez à disposition des outils (ciseaux, tondeuse, brosse, sèche-cheveux, etc.) légers, silencieux et faciles à manier.
- Veillez au bon état et à l'entretien de l'ensemble des outils.

↓ Formez et informez vos salariés sur les risques liés aux produits utilisés et les modes opératoires préconisés par le fabricant

- Manipulez les produits dans les espaces dédiés (hotte aspirante de laboratoire, etc.).
- Renouvelez l'air ambiant pollué par de l'air neuf.
- Veillez au port des matériels de protection nécessaires (gants appropriés aux produits utilisés).



CHUTES

↓ Réduisez les risques de chutes

- Assurez-vous d'un sol non glissant (choix de surface, nettoyage fréquent en journée, etc.).
- Supprimez ou signalez les dénivellations.
- Rangez les produits à portée de main et dégagez les axes de circulation.
- Portez les chaussures adaptées (fermées, non glissantes, talons inférieurs à 3 cm).
- Sécurisez les escaliers (rampes, nez de marche, éclairage).



STRESS

↓ Adaptez l'organisation du travail

- Organisez le travail afin que chaque salarié connaisse la fréquence et les tâches qui lui incombent, de l'accueil du client à sa sortie.
- Maintenez un bon équilibre entre les ressources disponibles et la charge de travail.
- Assurez-vous du respect des pauses et autorisez la prise des repas s'il existe un espace adapté.
- Formez les salariés sur la conduite à tenir en cas de litige avec un client.

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

- préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;
- améliorez la satisfaction et la motivation de votre équipe ;
- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;
- rendez le métier plus attractif ;
- améliorez la qualité du travail et de vos services.



NON



OUI

- Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.
- Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.

- En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.
- Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ **Un outil en ligne adapté à votre métier** pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ **Une sélection de publications**

(fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



 www.inrs.fr/coiffure

→ **Un accompagnement et des aides financières** pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 www.ameli.fr/coiffure



En partenariat avec :

CNEC

LE CONSEIL NATIONAL
DES ENTREPRISES DE COIFFURE

Unec
Union Nationale des Coiffeurs de la Culture



**Institut national de recherche
et de sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles**
www.inrs.fr



**Assurance Maladie -
Risques professionnels**
www.ameli.fr/entreprise

Édition **INRS ED 6397** - 1^{re} édition - Novembre 2020 - 20 000 ex. - ISBN 978-2-7389-2619-7 - Conception graphique : Clémentine Rocolle / les.reCreatives - Illustrations : Émilienne/lilapik.com - Imprimé par Stipa